

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2025002002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 30 janvier 2025
Votes exprimés : 17

Séance du 10 février 2025

Le 10 février 2025 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : Jacques DUBOUT (maire) – Evelyne MARTIN, Patrick HEIDELBERGER, Donata ROTH –
- Emeline HEDRICH - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Michael BIRNER - - Daniel DEVIS COURT
-- Roland MERLEAU - Céline PAUGET – Franck PERRET – PERRET Roxane

PROCURATIONS : Nicolas BLOUQUY donne pouvoir à Franck PERRET – Jean-Laurent FERVEL
donne pouvoir à Daniel DEVIS COURT - Marie-Anne SOLETTI donne procuration à Evelyne MARTIN -
Laurence TAQUET donne procuration du Donata ROTH, Jocelyne PETRY donne pouvoir à Patrick
HEIDELBERGER

ABSENT : Cyrille ROBERT – Pascale STEINMANN

Secrétaire de séance : Patrick HEIDELBERGER

OBJET : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{ER} JANVIER 2025

Les mouvements de personnel nécessitent la mise à jour du tableau des emplois au 1^{er} janvier 2025 pour assurer le service communal.

Pour faire suite à un départ en retraite au 31 décembre 2024, au service entretien de la cantine, il est nécessaire de mettre à jour l'emploi.

Il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique de catégorie C de 15 heures par semaine (43%).
Supprimer le poste d'adjoint technique de catégorie C de 8 heures par semaine (23%).
Et de créer un poste de 18h par semaine d'adjoint technique pour le service entretien cantine.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord sur la mise à jour du tableau des emplois et la création d'emplois à compter du 1^{er} janvier 2025. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des emplois et la création des postes pour la nécessité de la commune au 1^{er} janvier 2025, annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le recrutement sur tout emploi permanent de catégorie A, B et C du tableau des emplois de la Commune, en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, d'un agent

contractuel de droit public sur la base des articles L. 332-8 à L. 332-14 du Code Général de la fonction publique ;

- **D'AUTORISER** Le Maire à procéder au recrutement et de signer tous les documents relatifs à ces derniers ;
- **D'INSCRIRE** la dépense dans le budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Rendu exécutoire
Le 10/02/2025
Publié
Le 14/02/2025

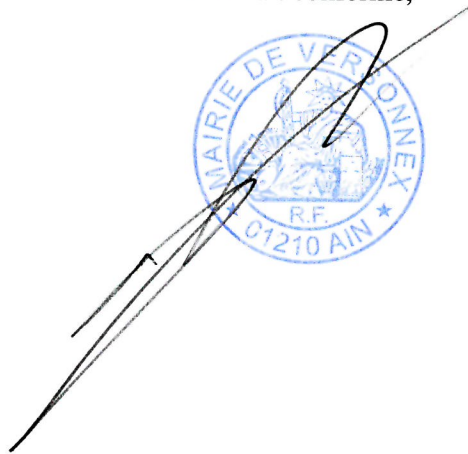


TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/01/2025

Accusé de réception en préfecture
001-210104352-20250211-D2025002002-DE
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025

Emplois permanents			Temps complet				Temps non complet			
Filière	Catégorie	Grade	Ouverts	Pourvus	Vacants	Dont contractuels	Ouverts	Pourvus	Vacants	Dont contractuels
Total général										

Emplois permanents			Temps complet				Temps non complet			
Filière	Catégorie	Grade	Ouverts	Pourvus	Vacants	Dont contractuels	Ouverts	Pourvus	Vacants	Dont contractuels
Administrative			10	7	3	2	2		2	
	A		1		1					
		Attaché Territorial 35h	1		1					
	B		5	3	2	2				
		Rédacteur Principal 1e cl 35h	1	1						
		Rédacteur Principal 2e cl 35h	1	1		1				
		Rédacteur Territorial 35h	1	1		1				
		Rédacteur Territorial 35h	3	1	2	1				
		Rédacteur Territorial 35h	3	1	2	1				
	C		4	4			2		2	
		Adjoint administratif ppal 2e cl 35h	1	1						
		Adjoint administratif Territorial 35h	1	1						
		Adjoint administratif Territorial 35h	3	3			2		2	
		Adjoint administratif Territorial 17h30	3	3						
		Adjoint administratif Territorial 5h					1		1	
		Adjoint administratif Territorial 5h					1		1	
Technique			20	14	6	3	5	3	2	2
	C		20	14	6	3	5	3	2	2
		Agent de Maîtrise Principal 35h	1	1						
		Adjoint technique 35h	1	1						
		Adjoint technique 35h	18	12	6	3	5	3	2	2
		Adjoint technique 30h	18	12	6	3	1		1	
		Adjoint technique 21h					1	1		1
		Adjoint technique 17h30					1	1		
		Adjoint technique 18h					1		1	
		Adjoint technique ppal 2cl 35h	1	1			1	1		1
		Adjoint technique ppal 2cl 35h	1	1						
Animation			11	8	3	6	2	1	1	1
	B		2	2		2				
		Animateur territorial 35h	2	2		2				
		Animateur territorial 35h	2	2		2				
	C		9	6	3	4	2	1	1	1
		Adjoint d'animation 35h	9	6	3	4	2	1	1	1
		Adjoint d'animation 17h30	9	6	3	4				
		Adjoint d'animation 17h30					1		1	
		Adjoint d'animation 25h42					1	1		1
Social			1	1						
	C		1	1						
		ASEM ppal 1ère classe 35h	1	1						
		ASEM ppal 1ère classe 35h	1	1						
Police municipale			2	1	1					
	C		2	1	1					
		Garde champêtre chef 35h	2	1	1					
		Garde champêtre chef 35h	2	1	1					
Culturel			1	1						
	C		1		1					
		Adjoint territorial patrimoine 17h30	1		1					
		Adjoint territorial patrimoine 17h30	1		1					
Total général			45	31	14	11	9	4	5	3

Total général emplois permanents	Ouverts	Pourvus	Vacants	Dont contractuels
	54	35	19	14